



VAL D'OISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick BARBE,

*Le nombre de Conseillers
En exercice : 35*

Présents : 26

Votants : 35

SECRETARE DE SEANCE : M. Jean-Charles RAMBOUR

QUESTION N°302

OBJET : PROJET DE RESEAU DE TRANSPORTS DU GRAND PARIS – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick BARBE, Maire, *Conseiller général*,
Mme Nadine PORCHEZ, M. François BERNIERI, M. Alain CASSET, M. Jean-Charles RAMBOUR, Mme Véronique BRISION, M. Philippe ROULEAU, Mme Jacqueline DELANNOY, M. Philippe BARAT, M. Daniel LEMOINE, Adjoints au Maire,
Mme Claudine CHEVILLARD, M. Patrick HEKIMIAN, Mme Annie LECOT, M. Claude COTREL, Mme Denise PARMANTIER, Mme Cécile MASSE-BERTHIER, M. Mamadou SY, M. Gérard PIPAT, M. Jean-Pierre LECHALARD, Mme Nelly LEON, M. Olivier DALMONT, Mme Sophie DARRIGADE, Mme Laurence SCHMITT, M. Didier MATRAT, M. Loeiz RAPINEL, Mme Marcelle KLASSEN, *Conseillers municipaux*.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mme Maryse GOURVENNEC
Mme Catherine VIAL-BOTHOREL
Mme Linda SADDOK-BENALLA
M. Jean-Rémy ACAR
M. Hervé FONTAINE
Mme Maryse LONG
M. Philippe PORTET
Mme Sylvie OUSSET
M. André ROQUES

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Maryse GOURVENNEC a donné pouvoir à M. Patrick BARBE
Mme Catherine VIAL-BOTHOREL a donné pouvoir à M. Alain CASSET
Mme Linda SADDOK-BENALLA a donné pouvoir à Mme Véronique BRISION
M. Jean-Rémy ACAR a donné pouvoir à M. Philippe BARAT
M. Hervé FONTAINE a donné pouvoir à M. Jean-Charles RAMBOUR
Mme Maryse LONG a donné pouvoir à Mme Cécile MASSE-BERTHIER
M. Philippe PORTET a donné pouvoir à M. Philippe ROULEAU
Mme Sylvie OUSSET a donné pouvoir à Mme Jacqueline DELANNOY
M. André ROQUES a donné pouvoir à Mme Laurence SCHMITT

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2010**QUESTION N°302****OBJET : PROJET DE RESEAU DE TRANSPORT DU GRAND PARIS : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL****RAPPORTEUR : M. JEAN-CHARLES RAMBOUR**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 3 de la loi n°2010-197 du 03 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le dossier de consultation du public soumis par la CNDP,

Vu le cahier d'acteurs présenté par les Maires de la Vallée de Montmorency et du Parisis,

Considérant que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le dossier soumis à la consultation,

Considérant que la ville d'Herblay a signé le cahier d'acteurs présenté par les Maires de la Vallée de Montmorency et du Parisis,

Considérant la nécessité de prendre en considération les propositions suivantes afin d'améliorer la desserte en rocade de la Ville d'Herblay :

- Création d'un arrêt du Transilien H en gare de Saint-Denis – Pleyel
- Création d'une interconnexion du Transilien J avec la ligne verte (variante nord), sur le site actuel de la gare de Colombes – Stade
- Adoption de la variante nord de la ligne verte par le port de Gennevilliers et la ligne C du RER en gare de Gennevilliers
- Programmation du prolongement du tramway T2 du Pont de Bezons jusqu'au carrefour dit « des Martyrs de Chateaubriand »
- Programmation du prolongement du Tramway T8 d'Epina-sur-Seine à Cergy-Pontoise par la RD14
- Programmation à court terme de la section Sartrouville – Epina-sur-Seine de la Tangentielle Nord
- Programmation à court terme du TCSP Bezons-Villepinte

Après examen en commission aménagement - urbanisme - grands projets - centre ville - travaux du 7 décembre 2010 et en finances - commerces - développement durable - transports - affaires générales du 9 décembre 2010,

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide de donner un avis favorable au projet de réseau de transport du Grand Paris, sous réserve de prise en compte des propositions mentionnées ci-avant.

Article 2 :

Dit qu'une copie de cette délibération sera adressée à la CNDP.

ADOpte A la Majorité (26 voix pour – 2 voix contre – 7 abstentions)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,


Patrick BARBE
Maire - Conseiller général

